

www.education.gouv.fr

En 2005, les groupements d'établissements du second degré public (GRETA) ont accueilli 446 080 stagiaires dont la formation est financée sur fonds publics dans plus de la moitié des cas et par leur employeur dans plus d'un tiers des cas. Le chiffre d'affaires atteint 400 millions d'euros. Les formations dispensées dans les GRETA sont, dans un cas sur deux, de niveau V (CAP, BEP) et s'adressent majoritairement à des ouvriers et à des employés. Un stagiaire sur deux est demandeur d'emploi. 19 000 stagiaires de GRETA ont préparé un diplôme et les trois quarts ont été reçus.

L'activité de formation continue dans les GRETA en 2005

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé des 259 GRETA (le nombre des GRETA est en diminution en raison de la fusion d'un certain nombre d'entre eux) connaît une baisse de 1,5 % avec 399,96 millions d'euros. Le nombre de stagiaires accueillis (446 085, soit 1,6 % de la population active) diminue pour sa part de 5,7 %¹, la diminution du nombre d'heures-stagiaires étant de 6,9 % (graphique 1).

Une très grande dispersion tant dans le chiffre d'affaires que dans les sources de financement

Un GRETA est un groupement d'établissements publics d'enseignement qui

fédèrent leurs ressources, enseignants et équipements, pour organiser des actions de formation continue pour adultes.

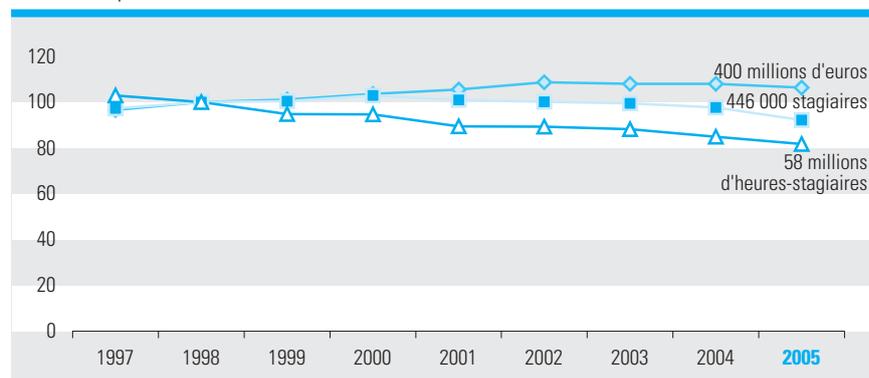
Ce sont les structures de l'Éducation nationale qui organisent des formations pour adultes, du CAP au BTS. Les salariés et les demandeurs d'emploi y trouvent des formations dans la plupart des métiers.

Les volumes d'activité et la structure de financement varient fortement d'un GRETA à l'autre. Ainsi le chiffre d'affaires le plus bas est de 200 000 euros et le plus élevé de 5,4 millions d'euros avec une moyenne de 1,5 million d'euros. Les sept GRETA dont le

¹ Ces effectifs ainsi que le nombre des heures-stagiaires sont sans doute sous-estimés pour des raisons d'utilisation du système d'information.

GRAPHIQUE 1 – Volume d'activité de formation des GRETA (1997-2005)

Indice 100 en 1998
France métropolitaine + DOM



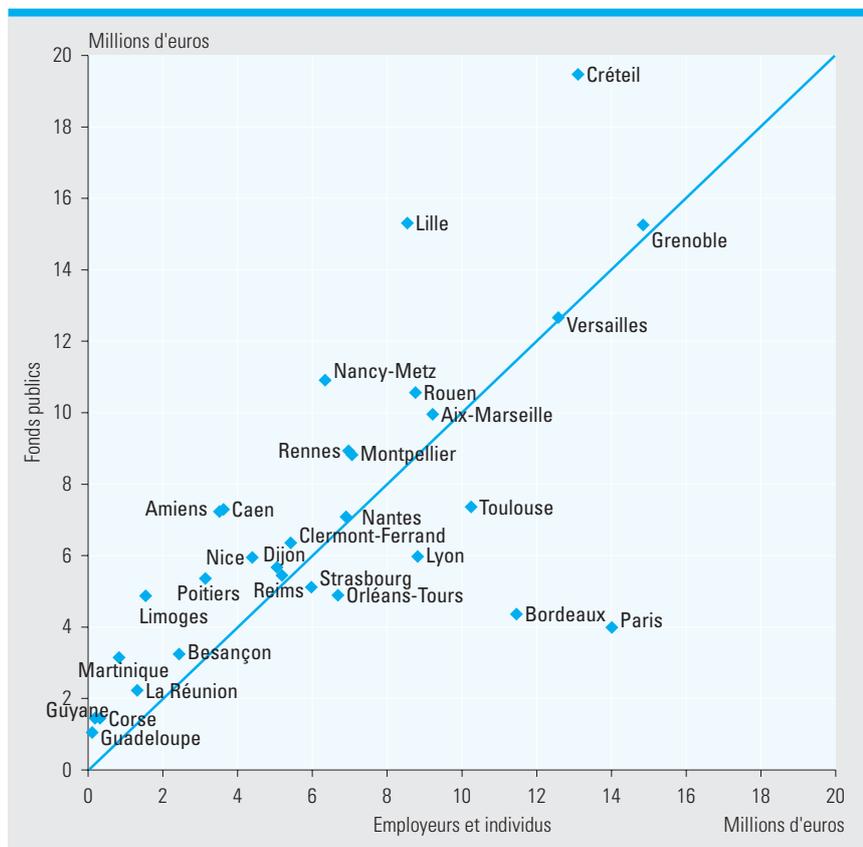
Champ : ensemble des GRETA
Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

volume financier dépasse 4 millions d'euros totalisent 8 % du volume financier total. Il peut exister des GRETA départementaux à vocation polyvalente et, dans d'autres départements, plusieurs GRETA plus spécialisés (par exemple des GRETA du bâtiment). Le nombre de GRETA varie fortement d'une académie à une autre (de deux pour la Guyane, la Réunion ou la Corse, à 16 pour les académies de Lille et Nancy-Metz). Au niveau académique, les volumes financiers d'activité s'échelonnent de 1,16 million d'euros pour la Guadeloupe (dont 90,5 % sur fonds publics) à

32,6 millions d'euros pour l'académie de Créteil (dont 60 % sur fonds publics). L'académie de Paris reste celle dont la part de financement par les employeurs ou par les individus eux-mêmes est la plus grande : 77,8 % de financements privés pour 75,5 % en 2004 et toujours en augmentation. Cette académie compte également le plus grand nombre de GRETA spécialisés susceptibles d'attirer des stagiaires venant de la France entière. Trois groupes se distinguent parmi les académies. Le premier – qui est le plus important – est constitué d'académies dont la part de financement public est la plus

forte (90,5 % pour la Guadeloupe à 59,8 % pour Créteil). Dans le deuxième groupe se trouvent les académies dont le chiffre d'affaires est proche de la ligne d'équilibre entre fonds publics et fonds privés (Grenoble, Versailles, Aix-Marseille, Nantes et Reims). Le troisième groupe est constitué par les académies dont le financement est majoritairement assuré par les employeurs et les individus et il regroupe les académies de Strasbourg, Orléans-Tours, Toulouse, Bordeaux, Lyon et Paris (graphique 2).

GRAPHIQUE 2 – Répartition du financement des actions de formation continue des GRETA par académie entre employeurs ou individus et fonds publics en 2005 (en millions d'euros)
France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

TABLEAU 1 – Durée et prix de l'heure de formation dans les GRETA en fonction du type de financement en 2005

France métropolitaine + DOM

Financier	Durée moyenne des formations (heures)	Prix moyen de l'heure-stagiaire (en euros)	Rappel de la durée moyenne des formations (heures) en 2004
Entreprises assujetties au 1,6 %	152	9,07 €	140
Employeurs non assujettis	58	9,42 €	74
Demandeurs individuels	69	5,98 €	76
État	81	7,34 €	99
Collectivités territoriales	210	5,26 €	205
Ensemble	130	6,90 €	133

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

Une durée et un prix de formation différents selon le prescripteur

Ce sont les collectivités territoriales qui financent les formations les plus longues (210 heures en moyenne par stagiaire contre 205 en 2004) mais le prix horaire des formations suivies est presque deux fois moins important que le prix de l'heure-stagiaire des formations financées par les entreprises assujetties au 1,6 % (tableau 1). En effet, le prix moyen horaire facturé pour les entreprises assujetties est déterminé par les GRETA en fonction du coût de production des prestations et du marché. Il est supérieur à celui des formations financées sur fonds publics sur la base de barèmes imposés dans le cadre d'appel d'offres. Il concerne des prestations de nature différente.

Deux tiers des heures-stagiaires correspondent à des actions financées par des fonds publics

Plus de la moitié des stagiaires voient leur formation financée par des fonds publics. Parmi ces actions, le nombre de stagiaires pris en charge par les collectivités territoriales (29 % du total des stagiaires) dépasse celui des stagiaires de l'État (26 %). Les actions prescrites par l'État représentent 17,5 % du volume financier apporté aux GRETA, majoritairement par l'intermédiaire des directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi par celui de l'ANPE. Ces formations sont principalement destinées

aux chômeurs adultes ainsi qu'à différents publics spécifiques (handicapés, détenus, illettrés, réfugiés statutaires).

Les actions financées par les collectivités territoriales représentent 35,5 % du chiffre d'affaires des GRETA, résultat en augmentation par rapport à 2004 (33 %). Les bénéficiaires sont majoritairement des jeunes âgés de moins de 30 ans dans un cas sur deux, dont les formations plus longues que la moyenne sont prises en charge dans neuf cas sur dix par les régions.

37 % des stagiaires voient le financement de leur formation pris en charge par les employeurs. Dans plus d'un cas sur deux (23 % des stagiaires), il s'agit d'entreprises assujetties à l'obligation de consacrer au moins 1,6 % de leur masse salariale à la formation. Leur participation représente 35 % du chiffre d'affaires des GRETA. Les autres salariés, représentant 14 % des stagiaires, ont, eux aussi, leur formation payée par l'employeur mais il s'agit d'employeurs non assujettis à cette obligation (associations, agents des hôpitaux, agents de l'État et des collectivités territoriales, agents des entreprises publiques).

Enfin, 8,4 % des stagiaires financent leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un autre financement (tableau 2).

Un stagiaire sur deux est un demandeur d'emploi

L'activité professionnelle des stagiaires est connue dans plus de neuf cas sur dix. 46,7 % des stagiaires sont des demandeurs d'emploi qui sont donc surreprésentés par rapport à leur part dans la population, en cohérence avec la mission de service public du réseau des GRETA. Ils bénéficient des formations les plus longues (55 % des heures-stagiaires). Les actifs ayant un emploi représentent 46 % des stagiaires et 37 % des heures-stagiaires. Parmi les salariés ayant une activité professionnelle, les salariés sous contrat de travail de droit commun forment le groupe le plus important (35 % des effectifs totaux mais 21 % du total des heures-stagiaires). Les signataires de contrats de type particulier, salariés en emploi aidé, viennent ensuite avec 7,6 % des stagiaires. Enfin, 7,3 % des stagiaires sont des inactifs (on trouve surtout des

TABLEAU 2 – Volumes d'activité de formation dans les GRETA selon le type de financement des actions en 2005

France métropolitaine + DOM - Public

Actions financées	Stagiaires		Heures-stagiaires		Chiffre d'affaires	
	(en milliers)	%	(en millions)	%	(en millions d'euros)	%
Par les employeurs ou les individus	201,0	45,1	21,5	37,1	188,6	47,2
dont salariés d'entreprises de plus de 10 salariés	65,2	14,6	7,8	13,5	74,0	18,5
dont salariés financées par OPCA	22,5	5,0	5,3	9,2	44,0	11,0
dont salariés d'associations	15,4	3,5	1,0	1,7	9,7	2,4
dont salariés d'entreprises de moins de 10 salariés	12,4	2,8	2,2	3,8	20,4	5,1
dont agents des hôpitaux publics	11,5	2,6	0,6	1,0	7,1	1,8
dont collectivités territoriales pour leurs agents	10,7	2,4	0,4	0,7	3,7	0,9
dont agents du ministère de l'Éducation nationale	9,7	2,2	0,5	0,9	4,8	1,2
dont agents établissements et organismes publics	7,3	1,6	0,6	1,0	4,1	1,0
dont agents d'autres ministères	5,5	1,2	0,3	0,5	3,0	0,8
dont demandeurs individuels	37,5	8,4	2,6	4,5	15,5	3,9
Sur fonds publics	245,1	54,9	36,4	62,9	211,4	52,9
dont État	116,5	26,1	9,5	16,4	69,7	17,4
dont par l'intermédiaire des DRTEFP (1)	50,0	11,2	5,0	8,6	26,8	6,7
dont par l'ANPE	34,7	7,8	0,8	1,4	15,1	3,8
dont par le FSE	9,2	2,1	1,0	1,7	8,5	2,1
dont par ministère de l'Éducation nationale	8,6	1,9	0,4	0,7	4,4	1,1
dont par le FAS	4,1	0,9	0,5	0,9	2,7	0,7
dont collectivités territoriales	128,6	28,8	26,9	46,5	141,7	35,4
dont régions	115,8	26,0	25,7	44,4	132,5	33,1
Total	446,1	100,0	57,9	100,0	400,0	100,0

(1) Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

Lecture : dans ce tableau, à l'exception des totaux « Par les employeurs ou les individus », « Sur fonds publics » et « Total », n'apparaissent que les sous-ensembles les plus importants (il y a trente-sept possibilités de distinguer les différentes catégories de financeurs) dont l'addition ne permet pas de calculer le total général. Le même organisme peut apparaître deux fois. La première fois en tant qu'employeur « dont agents des collectivités territoriales » se rattache au total « Employeurs et individus » alors que « dont collectivités territoriales » fait intervenir les collectivités comme finançant des formations pour d'autres individus que leurs propres agents, il appartient ici au total des fonds publics.

TABLEAU 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur statut professionnel en 2005

France métropolitaine + DOM

Activité professionnelle	Statut	% des stagiaires
Actifs ayant un emploi	Salariés sous contrat de travail ordinaire	34,6
	Salariés sous contrat de type particulier	7,6
	Salariés en reconversion	0,3
	Non-salariés	3,5
Demandeurs d'emploi		46,7
Inactifs		7,3
Total		100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

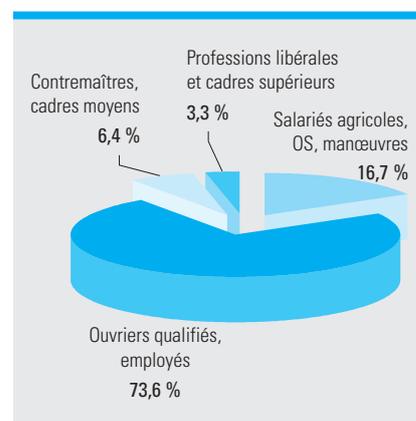
détenus et des jeunes qui ne sont pas encore en recherche d'emploi) (tableau 3).

Les stagiaires sont en majorité des ouvriers qualifiés et employés

Les données sur l'origine socioprofessionnelle des stagiaires sont fragiles car cette origine n'est connue que pour moins de la moitié d'entre eux. Parmi ces derniers, près de trois sur quatre appartiennent au groupe des ouvriers qualifiés et des employés (quelle que soit l'origine du financement), celui des salariés agricoles, ouvriers spécialisés et manœuvres venant en second et représentant près de 17 % des cas (graphique 3).

GRAPHIQUE 3 – Répartition des stagiaires des GRETA selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2005

France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

N.B. Ce graphique ne porte que sur la moitié des stagiaires.

Les GRETA

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation du 10 juillet 1989, les collèges et les lycées de l'Éducation nationale s'organisent en groupements d'établissements pour exercer leur mission de formation d'adultes (GRETA).

Les établissements volontaires du second degré, lycées et collèges, sont invités à s'organiser sur les points suivants :

- se regrouper en GRETA pour faire de la formation d'adultes ;
- mutualiser leurs ressources matérielles et pédagogiques ;
- inscrire leur action dans le contexte concurrentiel du marché de la formation ;
- créer une offre adaptée de formation d'adultes.

Le GRETA réunit les lycées et collèges d'un territoire qui veulent réaliser des formations pour adultes. Ces établissements adhèrent alors au groupement, le GRETA, qui mutualise les ressources et compétences de ces établissements et construit une organisation administrative et pédagogique capable de concevoir et gérer les formations. Chaque groupement est piloté par un conseil inter-

établissements (CIE). La présidence du GRETA est assurée par un des chefs d'établissement membres du groupement. Le recteur de chaque académie définit la carte des GRETA, c'est-à-dire leur nombre et leurs zones d'intervention. Comme beaucoup d'organisations, les GRETA ont tendance à fusionner pour être plus efficaces par rapport aux attentes du marché, faire des économies d'échelle et renforcer la qualité de l'organisation. À activité constante, le nombre de GRETA est moins important qu'il y a quelques années.

On compte actuellement 259 GRETA.

L'action des GRETA s'inscrit dans le cadre d'orientations nationales (circulaire du 24 septembre 1991) et de plans académiques de développement. Les activités des GRETA d'une même académie sont animées et coordonnées par un conseiller technique du recteur, le délégué académique à la formation continue, le DAFCO, ou le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, le DAFPIC.

Six stagiaires sur dix sont des femmes

Six stagiaires sur dix sont des femmes et elles sont légèrement plus âgées que les hommes. Il faut, toutefois, préciser que l'âge du stagiaire n'est connu que dans sept cas sur dix. Les stagiaires âgés de 30 à 34 ans et ceux de plus de 45 ans sont les plus nombreux (respectivement 24 % et 22 % des stagiaires). Les formations financées par les collectivités territoriales sont celles qui comptent la plus grande proportion de jeunes stagiaires (41 % des stagiaires sont âgés de 16 à 24 ans alors qu'ils représentent 27,6 % de l'ensemble des stagiaires) et la plus faible proportion de stagiaires de plus de 45 ans (ils n'en représentent que 11,5 % alors qu'ils constituent 22 % du total) (*tableau 4*).

TABLEAU 4 – Répartition des stagiaires dans les GRETA selon l'âge en 2005 (en %)
France métropolitaine + DOM

	Hommes	Femmes	Total
16-19 ans	11,5	7,4	9,2
20-24 ans	21,1	16,5	18,4
25-29 ans	17,4	18,2	17,9
30-34 ans	21,1	26,8	24,4
35-44 ans	7,4	8,4	7,9
45 ans et plus	21,5	22,7	22,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

Dans 40 % des cas, des formations au secrétariat, à la bureautique et à la micro-informatique

Les formations le plus souvent dispensées dans les GRETA portent sur les domaines des services ; il s'agit de formations au secrétariat, à la bureautique et à l'informatique qui regroupent 38,5 % des stagiaires et dont la durée est supérieure à la durée moyenne (44,5 % des heures-stagiaires). Viennent ensuite les domaines dits « disciplinaires » où sont enseignées les matières « de base » qui représentent 30 % des stagiaires mais dont la durée est nettement plus faible (21 % des heures-stagiaires). Le domaine des formations générales y est le plus important, suivi des lettres et arts dans lequel l'apprentissage des langues étrangères domine (*tableau 5*).

TABLEAU 5 – Répartition des actions de formation continue dans les GRETA par domaine de formation en 2005 (en %)

France métropolitaine + DOM

Domaine de formation	Stagiaires (en %)	Heures-stagiaires (en %)	Volume financier (en %)
Domaines disciplinaires	29,9	20,7	19,0
Domaines technico-professionnels de la production	16,7	26,3	28,8
Domaines technico-professionnels des services	38,5	44,5	42,2
Domaines du développement personnel	14,9	8,5	10,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

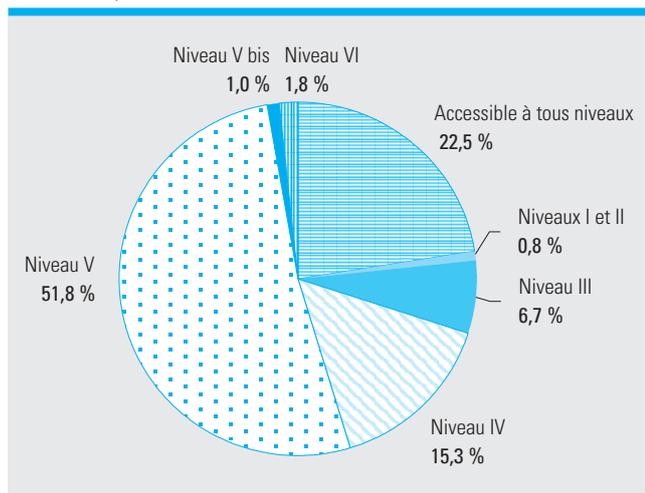
Les formations dispensées en GRETA sont de niveau V dans plus d'un cas sur deux

Les formations de niveau V (CAP et BEP) prédominent nettement dans les GRETA, tant pour les effectifs (51,8 %) que pour les heures-stagiaires (52 % du total) et pour le volume financier (47 %). Leur part dans l'ensemble des formations augmente légèrement (50 % des effectifs en 2004). Celles que l'on ne peut rattacher à un niveau de formation représentent 23 % des effectifs comme l'année précédente et sont surtout des actions d'initiation à des langues étrangères ou à l'informatique de bureau.

Les formations de niveau IV (baccalauréat et brevet professionnel) plus longues et plus coûteuses, représentent 15 % des effectifs, 19 % des heures-stagiaires et 20 % du volume financier en 2005.

GRAPHIQUE 4 – Répartition des stagiaires des GRETA en 2005 selon le niveau des formations

France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

Les formations de niveau III (BTS essentiellement) sont stables : de 6,7 % des effectifs en 2005 pour 7,3 % en 2004 (graphique 4).

16 % de plus de stagiaires ont été reçus à un diplôme

Pour la session 2005, 19 063 stagiaires ont présenté un diplôme professionnel (+ 11 % par rapport à 2004). Parmi eux, 14 340, soit 75 % ont été reçus (pour un taux de réussite tous candidats confondus de 73 %) (tableau 6).

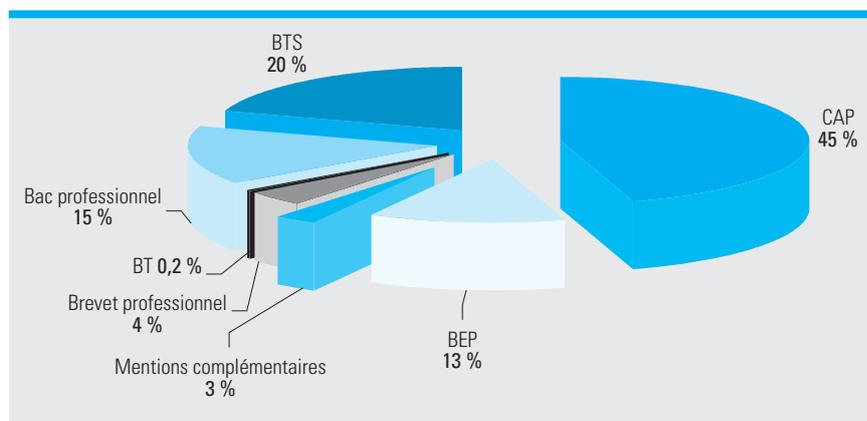
La plus forte part de diplômes délivrés dans le cadre de la formation continue assurée par les GRETA est constituée par les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), avec un taux de réussite de 85,4 %, qui représentent 45 % de ceux-ci. La part

des diplômes de niveau V atteint même 60 % si on lui ajoute les brevets d'études professionnelles (BEP) et les mentions complémentaires (MC). Les diplômes de niveau IV (brevet professionnel et

baccalauréat professionnel) représentent 19 % des diplômes délivrés, la part des brevets de techniciens supérieurs (BTS de niveau III) étant de 20 %. La part des BT est très faible (0,2 %) (graphique 5).

GRAPHIQUE 5 – Part des diplômes délivrés à des stagiaires de GRETA en 2005

France métropolitaine + DOM



Source : enquête n° 63 sur l'activité des GRETA (MEN-DEPP)

TABLEAU 6 – Part des stagiaires des GRETA parmi les diplômés – Session 2005

France métropolitaine + DOM

Diplômes	Candidats stagiaires des GRETA			Candidats de toutes origines			Part des stagiaires des GRETA parmi les candidats	
	Présentés	Admis	Taux de réussite (en %)	Présentés	Admis	Taux de réussite (en %)	Part des présentés (en %)	Part des admis (en %)
CAP	7 609	6 499	85,4	189 439	145 913	77,0	4,0	4,5
BEP	2 533	1 837	72,5	248 338	186 575	75,1	1,0	1,0
MC* niveaux IV et V	435	375	86,2	11 790	9 725	82,5	3,7	3,9
BP	734	576	78,5	27 121	18 798	69,3	2,7	3,1
Bac pro	2 780	2 151	77,4	124 929	93 268	74,7	2,2	2,3
BT	50	30	60,0	1 681	1 302	77,5	3,0	2,3
BTS	4 922	2 872	58,4	165 151	105 807	64,1	3,0	2,7
Total	19 063	14 340	75,2	768 449	561 388	73,1	2,5	2,6

* Mentions complémentaires

Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

TABLEAU 7 – Les vingt et un diplômes les plus recherchés par les stagiaires des GRETA en 2005

France métropolitaine + DOM

Spécialités	Présentés	Admis
CAP 33202 Petite enfance	1 358	1 283
CAP 22131 Cuisine	808	667
BTS 31405 Assistant de gestion PME PMI	706	443
BACPRO 32402 Secrétariat	667	560
BTS 31206 Action commerciale	631	375
BACPRO 31402 Comptabilité	499	389
BTS 31406 Compta. gestion des organisations	491	239
BEP 33002 Carrières sanitaires et sociales	476	394
BTS 32405 Assistant de direction	466	277
BTS 31207 Force de vente	370	295
CAP 25514 Installations en équipements électriques	355	273
BACPRO 31202 Commerce	338	246
CAP 25007 Conduit. syst. ind. opt. fab. assembl	328	299
CAP 22713 Installateur thermique	320	297
CAP 23317 Installateur sanitaire	305	279
BEP 31205 Vente - action marchande	303	210
CAP 23319 Peintre - applicateur de revêtement	296	242
BEP 25509 Métiers de l'électrotechnique	277	187
CAP 34403 Agent prévention et sécurité	276	234
BEP 32403 Métier du secrétariat	272	200
CAP 23217 Maçon	270	208
Total	19 067	14 342

Source pour les examens professionnels : système d'information OCEAN

311 diplômes de niveau et de spécialité différents ont été présentés en 2005. Toutefois les vingt et un diplômes les plus demandés représentent à eux seuls plus de la moitié des diplômes présentés (7,1 % pour le CAP petite enfance, 4,2 % pour le

CAP cuisine, 3,7 % pour le BTS assistant de gestion PME-PMI, 3,8 % pour le baccalauréat professionnel de secrétariat, 3,3 % pour le BTS d'action commerciale, 2,6 % pour le bac pro comptabilité, 2,6 % pour le BTS comptabilité-gestion

des organisations, 2,5 % le BEP carrières sanitaires et sociales, 2,4 % le BTS assistant de direction) et 53 % des diplômes délivrés (*tableau 7*).

François Ancel, DEPP A1

Financement des actions de formation

Les actions de formation se répartissent en trois grands secteurs.

Les actions financées par les employeurs

Elles comprennent :

- les actions financées par les entreprises assujetties à l'obligation de consacrer l'équivalent d'au moins 1,6 % de leur masse salariale au financement de la formation continue : entreprises privées, OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés), OPCA au titre du CIF (congé individuel de formation) et autres organismes collecteurs du « 1,6 % » ;
- les actions de formation relevant du titre VII de la loi de 1971 (personnels de l'État et des collectivités locales) ; relevant de dispositions particulières (personnels hospitaliers, secteur de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture) ; du personnel des établissements et organismes publics ; actions à caractère international financées par les entreprises françaises et étrangères.

Les actions financées par les individus

Elles comprennent les formations organisées pour les demandeurs individuels finançant leur formation, soit intégralement, soit en complément d'un financement de leur employeur ou d'un financement public.

Les actions financées par les fonds publics

Les fonds publics se répartissent en deux groupes :

- les fonds publics d'État : actions conventionnées par la préfecture de région, le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ainsi que celles payées par les ASSEDIC ;
- les fonds publics des collectivités territoriales, qui correspondent essentiellement aux conventions passées avec les conseils régionaux.